

Texte de Politique Générale : Croatie

Commission: Conseil de l'UE d'Intégration, Jeunesse et Culture

Problématique: *Europe terre d'accueil : quelle coordination européenne pour améliorer l'intégration des immigrés et réfugiés dans l'UE ?*

Auteur: Croatie

La Croatie est une république parlementaire, régie par la Constitution du 22 décembre 1990. Ancienne république de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, la Croatie a proclamé son indépendance le 25 juin 1991. Son gouvernement, issu du Parlement monocaméral, le Sabor, est nommé par le président qui dispose de pouvoirs limités. C'est donc le premier ministre qui est à la tête du pays. Le premier ministre actuel, Andrej Plenković, membre du parti de droite conservatrice HDZ, a été élu le 5 juillet 2020 sans toutefois obtenir la majorité absolue. Le 1er juillet 2013, la Croatie est devenue le 28ème État membre de l'Union Européenne et le 1er janvier 2023 la Croatie intègre la zone euro et l'espace Schengen.

Cette appartenance à la zone Schengen a fait de la Croatie un point d'entrée pour les migrants désireux de rejoindre l'Union européenne. Cependant, dès 2015, la Croatie a connu une arrivée massive de migrants venus de pays méditerranéens et a éprouvé des difficultés à gérer ce flux: la police chargée de contrôler les frontières a alors parfois été débordée ce qui a conduit à des violences non préméditées. Cette situation nous amène à réfléchir à cette question migratoire et pose la question de la meilleure manière d'accueillir les immigrants.

Aujourd'hui, notre pays est en processus de décroissance démographique. Ce phénomène est aggravé notamment par l'émigration de 10% de la population vers des pays plus développés entre 2013 et 2023. Par ailleurs, la Croatie est fortement touchée par une immigration clandestine d'habitants de la Bosnie-Herzégovine, du Pakistan, de la Serbie et de l'Albanie qui souhaitent entrer en Europe.

Avant de traiter cette question, il convient de bien définir les termes : est qualifié d'immigré tout individu ayant quitté son pays d'origine pour s'installer dans un autre pays. Les réfugiés seront eux définis comme tout individu se trouvant hors de son pays d'origine en raison de crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une protection internationale.

Jusqu'à présent, dans le but de mieux gérer la migration, le gouvernement de la Croatie a décidé de refuser l'entrée des migrants illégaux et des personnes n'ayant pas le statut de réfugié dans le pays. La frontière avec la Bosnie-Herzégovine restera fortement contrôlée tant que cet État n'appartienne pas à l'Union européenne. Même si les citoyens de la Bosnie-Herzégovine peuvent rentrer dans la zone Schengen sans la nécessité de visa, la police contrôlera la frontière pour éviter toute immigration illégale. Cela facilitera un accueil de meilleure qualité pour ceux qui auront la possibilité de rentrer et leur processus d'intégration dans l'Union européenne sera régularisé.

Concernant l'intégration en Croatie des immigrants et des réfugiés, les conditions actuelles sont les suivantes. Toute personne ayant rempli les conditions d'entrée pourra solliciter le permis de séjour en Croatie, qui lui donnera après 5 ans de résidence vérifiable, l'accès à un séjour permanent. Pour toute personne ayant le statut de réfugié, l'asile ou la protection subsidiaire sera accordé conformément à la loi sur la protection internationale.

Premièrement, en ce qui concerne l'emploi, tout citoyen de l'Union Européenne peut travailler et fournir des services sans permis de séjour ou de travail. Pour les États extérieurs à l'Union Européenne et son Espace économique européen, un ressortissant de pays tiers peut travailler en Croatie sur la base d'un permis de séjour ou d'un permis de travail. En outre, les personnes qui bénéficient d'une protection internationale ou temporaire peuvent travailler sans permis de séjour ou de travail. La Croatie est largement en faveur de l'intégration des immigrants dans le marché du travail européen, mais elle soutient aussi qu'il doit y avoir des conditions pour intégrer ce marché. Les conditions proposées sont les suivantes:

- 5 ans de résidence vérifiable dans le pays
- Absence de casier judiciaire
- Études demandées par le marché de l'emploi
- Connaissance de niveau B1 de la langue locale

Nous proposons que tous les États membres fassent appliquer les mêmes conditions dans leurs pays. Ces mesures protègent l'emploi des citoyens locaux, favorisent le développement du marché en intégrant les profils professionnels dont il a besoin et permettent l'insertion des immigrants.

Deuxièmement, en ce qui concerne les services de santé, les étrangers en Croatie ont droit aux soins de santé en conformité avec les dispositions de la directive de l'Union européenne 2011/24 / UE du Parlement européen et du Conseil sur l'application des droits des patients en soins de santé. En revanche, la situation économique actuelle du pays incite à la réduction des aides sociales pour les immigrants et réfugiés. Pour les étrangers résidant en République de Croatie et venant des pays avec lesquels la Croatie n'a pas conclu un traité sur la sécurité sociale, les coûts des soins de santé n'étant pas de niveau primaire (médecin général + dentiste) seront réglés personnellement. Nous encourageons les autres États membres à appliquer ces mesures.

Enfin concernant l'éducation, celle-ci sera garantie aux mineurs quelque soit leur statut migratoire (citoyens, immigration légale, immigration illégale et réfugiés). En revanche, au moins 25% de cette éducation devra être payée par les parents ou le représentant légal du mineur. Nous encourageons encore une fois les autres États membres à appliquer ces mesures.

L'objectif de notre pays, et de l'Union européenne, est de donner l'opportunité à des populations démunies la possibilité de recommencer une nouvelle vie et leur offrir un meilleur avenir, mais cependant sans fragiliser les économies nationales, ni affaiblir l'Europe. L'immigration est pour nous un atout si elle permet aux migrants, comme aux États hôtes d'obtenir des avantages.